

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE  
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.  
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.  
ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.  
» » » » 14 » » six mois.  
» » » » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.  
On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.  
Le JOURNAL DE ROUBAIX est géré pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

### ROUBAIX 3 juin 1862.

La note du *Moniteur* relative à la réorganisation de notre corps d'occupation de Rome est, pour les organes de la presse parisienne, l'objet d'appréciations diverses. La situation du général de Montebello auprès de l'Empereur, son caractère ferme et conciliant à la fois inspirent au *Constitutionnel* la conviction que le nouveau commandant en chef des troupes françaises, près du Saint-Siège, saura, sans sortir de ses attributions militaires, prêter le plus utile concours à celui qui a seul le droit d'entamer et de poursuivre des négociations et de parler au nom de la France.

M. Billault a averti la commission du budget que le crédit nécessaire à l'entretien des troupes de Rome continuerait encore pendant longtemps à figurer au budget et qu'aucune réduction n'était possible sur leur nombre.

Le général comte de Montebello part, dit-on, jeudi pour Rome, où il va prendre le commandement de l'armée française.

Une dépêche de Turin dit que Garibaldi, arrivé hier dans la capitale, a eu une explication avec le général de Sanfront et que le différend est arrangé. On croit que le général repart aujourd'hui pour Belgirate, et que loin d'assister aux séances du parlement, il va s'embarquer prochainement à Gênes, et rentrer dans sa retraite de Caprera.

On s'interroge depuis quelque temps sur les desseins de l'Autriche, à propos des affaires de Rome et de ses rapports futurs avec l'Italie. Le langage nouveau de M. de Schmerling, dans le sein du Reichsrath, lorsqu'il s'est agi de discuter les dépenses militaires de l'empire; le soin avec lequel ce ministre a établi que l'on était à la veille de découvrir des moyens d'arrangements propres à consolider la paix, tout invite, en effet, à concevoir des espérances sur les progrès de l'esprit de conciliation des conseillers de François-Joseph. De

nouveaux avis ne peuvent que nous encourager à admettre ces heureuses perspectives.

Une correspondance de Vienne, en date du 28 mai, nous informe des progrès que fait dans cette capitale la pensée qu'un départ prochain du roi François II, de Rome, devient inévitable, quoiqu'on ne soit pas fixé sur la résidence que choisira le prince exilé après son départ de la ville éternelle. Ce départ lui-même est admis sans protestation, par suite des nouvelles visées de la cour d'Autriche.

Les journaux de Madrid sont remplis de considérations et de correspondances concernant les rapports de la France et de l'Espagne en ce qui concerne les affaires du Mexique. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, la plupart de ces feuilles prennent la défense du général Prim, mais dans des termes qui prouvent que les écrivains espagnols n'ont pas pleinement conscience de la justice de la cause qu'un amour-propre national mal entendu leur fait défendre. Les pièces du procès leur font défaut, car le cabinet O'Donnell a jugé convenable d'en ajourner la publication, et il paraît que les cortès ne seront appelés à aborder le débat que dans la seconde quinzaine de juin. J. REBOUX.

### Moniteur du 1<sup>er</sup> juin. PARTIE NON OFFICIELLE.

Une décision impériale du 28 mai réduit le corps d'occupation de Rome à une seule division composée de trois brigades; cette division est placée sous le commandement du général comte de Montebello, aide-de-camp de l'Empereur.  
Les généraux d'Hugues et de Géraudon, qui commandaient les divisions du corps d'occupation, sont nommés inspecteurs généraux d'infanterie pour 1862, et sont chargés d'inspecter les régiments formant les divisions dont ils cessent d'avoir le commandement.

### Moniteur du 2. PARTIE OFFICIELLE.

Palais des Tuileries, le 1<sup>er</sup> juin.  
LL. GG. NNRR :  
Fillion, évêque du Mans; David, évêque de Saint-Brieuc; Nogret, évêque de Saint-

Claude; Bernardou, évêque de Gap; Bouquet, évêque de la Basse-Terre (Guadeloupe), ont prêté serment entre les mains de l'Empereur dans la chapelle impériale du palais des Tuileries.  
Leurs Excellences les ministres d'Etat, de l'instruction publique et des cultes étaient présents à cette cérémonie.

### PARTIE NON-OFFICIELLE.

S. A. Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte, et Mustapha-Pacha, son neveu, ont été reçus par Leurs Majestés en audience de congé.

### Nous lisons dans l'Esprit public :

« Il a été question, ces jours derniers, d'une circulaire adressée par la chancellerie de Saint-Petersbourg aux consuls de Russie en résidence dans l'empire turc. Nous avons acquis la certitude que cette circulaire existe. Elle insiste pour que les consuls de Russie prennent leurs précautions qu'ils aient à se précautionner, à restreindre le cercle de leurs affaires commerciales avec les sujets ottomans, en vue d'événements prochains en Orient.

On sait qu'il s'agit de réglementer à nouveau l'institution des agents de change soit pour les offices de Paris, soit pour ceux des départements.

Voici le texte du projet amendé par la commission :

« Les articles 74, 75 et 90 du code de commerce sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 74. — La loi reconnaît pour les actes de commerce, des agents intermédiaires, savoir : les agents de change et les courtiers. Il y en a dans toutes les villes qui ont une bourse de commerce. Ils sont nommés par l'Empereur.

« Art. 75. — Les agents de change près des Bourses pourvus d'un parquet pourront s'adjoindre des bailleurs de fonds intéressés, participant aux bénéfices et aux pertes résultant de l'exploitation de l'office et de la liquidation de sa valeur. Ces bailleurs de fonds ne seront passibles des pertes que jusqu'à concurrence des capitaux qu'ils auront engagés.

« Le titulaire de l'office doit toujours être propriétaire en son nom personnel du quart au moins de la somme représentant le prix de l'office et le montant du cautionnement.

« L'extrait de l'acte et des modifications qui pourront intervenir seront publiés, à peine de nullité à l'égard des intéressés, sans que ceux-ci puissent opposer aux tiers le défaut de publication.

« Art. 90. — Il sera pourvu par des réglemens d'administration publique à ce qui est relatif : 1° aux taux des cautionnements, sans que le maximum puisse dépasser 250.000 francs; 2° à la négociation et transmission de la propriété des effets publics, et généralement à l'exécution des dispositions contenues au présent titre. »

### Pologne.

D'après un télégramme de Cracovie, en date du 29 mai, ce n'est pas le marquis de Wielopolski, ainsi que le bruit en a couru, qui est tombé en disgrâce, mais bien le général Kryzanowski, à la dureté duquel on attribue à Saint-Petersbourg les nouveaux troubles de la Pologne. Sa disgrâce est dissimulée sous le prétexte d'un congé à l'étranger. Le marquis de Wielopolski répond de l'acceptation de ses propositions.

Voici, du reste, au sujet de la retraite du général Kryzanowski, de curieux détails fournis à la Presse par son correspondant de Varsovie :

« Le général Kryzanowski, gouverneur général de Varsovie, a donné sa démission. Depuis quelques jours, on remarquait chez lui de grands troubles d'esprit et des absences complètes dans les facultés intellectuelles. C'est ce qui explique sa démission forcée, mais d'où lui est venue cette subite maladie mentale? Voici ce qui semble positif à cet égard :

« De nombreuses perquisitions ont été faites chez les officiers russes pour saisir les traces d'une conspiration militaire. Dans son ardeur inquisitoriale, le général Kryzanowski se chargeait des visites domiciliaires chez les officiers supérieurs. Parvenu à la résidence d'un colonel, il laissa son escorte dans la rue, monta chez le colonel, et le trouva en compagnie d'un général déjà signalé comme suspect. Lorsqu'il leur eut fait connaître le but de sa visite, chacun des deux officiers s'arma d'un revolver, et ils lui signifièrent qu'ils étaient prêts à le suivre, mais qu'il leur fallait auparavant brûler certains papiers. Et, en effet, l'un d'eux le tenant en respect, l'autre entassant dans les flammes des documents sur documents, il dut assister à l'auto-da-fé qui dévorait sous ses yeux les pièces de conviction. Mais on doit penser que ce ne fut pas sans de certaines émotions, soit de colère, soit de crainte. Il fut pris d'un tremblement nerveux qui révélait toutes les secousses de son esprit, et

lorsque, le bûcher étant éteint, les deux officiers se mirent à sa disposition pour être conduits à la citadelle, le calme des prisonniers formait un contraste singulier avec les agitations de Kryzanowski. Enfin l'impression d'épouvante et de stupeur que la vue de ce spectacle avait amenée, se dissipa à mesure que le rangement total du cerveau. Il eût fallu renoncer à ses services. C'est une vraie perte pour le Gouvernement impérial, car le général Kryzanowski était animé d'un zèle féroce, et se distinguait surtout par son mépris pour toutes les formes légales. Il se plaisait à tenir constamment sous ses yeux la liste des prisonniers renfermés dans la citadelle, et, choisissant au hasard, il inscrivait, en marge, des condamnations sans autre forme de procédure. On pense bien que sa retraite est saluée avec quelque satisfaction; mais ce qui nous rejouit le plus, c'est que ce sont des officiers russes qui se sont chargés de nous venger. »

« La nomination du grand-duc Constantin en qualité de vice-roi de Pologne inspire au *Times* les observations suivantes :

« La nouvelle de la nomination du grand-duc Constantin comme vice-roi de Pologne surprendra probablement moins les Russes que les Polonais. On sait bien à Saint-Petersbourg que le grand-duc est ambitieux et qu'il convoite depuis longtemps le poste important et difficile qu'il est sur le point d'occuper. Les innombrables réformes dans l'administration du département de l'amirauté commencées sous l'inspection du grand-duc ont dû avoir suffi pour absorber l'énergie d'un prince qui, dans un temps, paraît avoir cru qu'il était né pour le commandement impérial, et qui depuis l'avènement du présent Empereur a cherché à se distinguer de toutes les manières possibles. Cependant entre président des associations et gouverneur un royaume la distance est grande, surtout quand le royaume à gouverner est la Pologne, et que le prince nommé pour la gouverner est le fils de Nicolas. Le grand-duc Constantin va avoir à donner des preuves de qualités qu'il n'a pas été à même jusqu'à présent de déployer, et surtout il faudra qu'il prenne sur lui de faire à Varsovie quelques concessions réelles sans lesquelles il trouvera la position de vice-roi aussi intolérable qu'elle l'a été pour Gortchakoff, pour Sukozanett, pour Lambert et pour Luders. »

### Autriche.

On écrit de Vienne, 29 mai :  
« L'attitude du cabinet de Turin vis-à-

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 4 JUIN 1862.

— N° 3. —

## Un cœur de femme.\*

(Suite.— Voir les numéros des 26 et 28 mars.)

### CHAPITRE III.

En sortant des Charmilles, les deux amis chevauchèrent quelques instants dans un profond silence, qu'Albert rompit enfin par ces mots :

« Comment trouves-tu mes cousines ?  
— Charmantes, et je te remercie de m'avoir fait faire leur connaissance.  
— Et leur mère ?  
— M<sup>me</sup> Herbelin est une des femmes les plus aimables que j'aie rencontrées. J'ai passé chez elle une journée que je n'oublierai de longtemps.  
— N'est-ce pas que Clotilde est bien gentille ?  
— Oh ! tu ne m'avais pas trompé en me la représentant comme une délicieuse mi-

niature. Et quelle grâce, quelle candeur, quelle timidité !

— Oui, elle rougit dès qu'on lui parle ou qu'on la regarde, et la rougeur l'embellit encore. Mais c'est la première fois, je l'avoue, que je la vois si jolie. Sa sœur m'avait toujours paru beaucoup mieux qu'elle.

— Elle est, en effet, d'une beauté bien plus régulière.

— Mais moins intéressante. Elle est froide : c'est une statue...

— Quand elle a les yeux baissés et qu'elle ne dit rien; mais, dès qu'elle parle, comme sa physionomie s'anime et que sous sa robe a de charme! Et son regard! dans certains moments, on n'en peut soutenir l'éclat; dans d'autres, il a une douceur et une mélancolie qui font rêver.

— Tu parles en poète, ami, et en poète enthousiaste; prends garde à ton cœur!

— Moi? dit Ernest en rougissant; je rends tout simplement hommage à une beauté incontestable.

— Qui a produit sur toi une vive impression; ne le nie pas, tu ne l'as point quittée des yeux.

— Comment as-tu vu cela, toi qui regardais sans cesse d'un autre côté ?

— Tu crois? reprit lentement Albert, dont un sourire triste effleura les lèvres.

— Eh! parbleu oui, je crois; j'en suis même sûr, et je dis à mon tour: ne nie pas; l'intéressante petite Clotilde a captivé ton attention toute la journée.

— Ce qui ne m'a pas empêché, pourtant, de remarquer les bizarres caprices de sa sœur, répliqua Albert d'un ton où perçait le dépit.

— Qu'appelles-tu ses bizarres caprices ?

— Quel autre nom donnerais-je à ses manières tantôt affables, tantôt roides et

hautaines, à cette contenance dédaigneuse succédant aux plus séduisants manèges, à ces rires, à ces plaisanteries folles suivies de longs silences ?...

— Diable ! tu juges bien sévèrement une femme que mille autres se contenteraient d'admirer.

— Voyons, sois franc, et conviens, malgré ton indulgence, que tout cela n'est que pure coquetterie.

— Ne nous pressons pas trop de condamner; j'avoue, que j'ai remarqué avec surprise des contrastes étranges dans sa conduite. Mais je n'oserais dire qu'elle est coquette, quand je l'ai vue si naturelle alors qu'elle était seule avec sa mère et moi.

— Calcul, toujours calcul ! Elle a voulu faire parade de toutes ses ressources, de tous ses moyens de plaire.

— De plaire ! à qui donc ? demanda Ernest en hésitant.

— A toi, sans doute ! Elle veut te fasciner et te séduire, pour se moquer de toi ensuite !

— Albert !  
— Oh ! je dépoète ton idéal, n'est-ce pas ? Pauvre cœur candide ! Quoique mon aîné, tu as encore bien des choses à apprendre pour en savoir aussi long que moi.

Il accompagna ces paroles d'un rire amer.

« Albert, ce n'est plus de la sévérité maintenant; on dirait que c'est du dépit.

— Dis plutôt de la colère; je suis furieux de voir une coquette te tendre ses filets.

— Mon cher ami, reprit Ernest avec un malin sourire, je sais que tu m'aimes beaucoup; et pourtant, te l'avouerais-tu ? je me permets quelques doutes sur la sincérité de l'intérêt que tu me témoignes en ce moment.

— Je ne te comprends pas.

— Je m'explique : ton langage acerbe contre la belle Elise n'est-il pas dicté par un ressentiment personnel ?

— Cette supposition... balbutia Albert embarrassé.

— Est juste; ton trouble me l'apprend. Voyons, pas de subterfuges; avoue que tu as aimé, que peut-être tu aimes encore M<sup>lle</sup> Herbelin, et qu'elle ne répond pas à ton amour.

— Si j'aime une demoiselle Herbelin, dit Albert en détournant la tête pour cacher sa rougeur, assurément ce n'est pas l'aînée. Tu me plaisais toi-même tout à l'heure sur mes assiduités auprès de Clotilde.

— J'en conviens; mais ton dépit contre sa sœur m'a donné beaucoup à penser.

— Ainsi tu crois — et Albert rougit plus fort — tu crois que je m'occupe de l'une pour me venger de l'autre ou pour me consoler de ses dédains ?

— Pourquoi? ce ton piqué? Je n'ai pas voulu l'offenser, je t'assure.

— Oh ! je le sais bien; mais réponds à ma question.

— Le fait est, répliqua Ernest en riant, que je ne crois plus rien du tout. Franchement, je ne te comprends pas.

— Ah ! que je voudrais bien me comprendre moi-même !

Ernest le regarda avec surprise, et ils se turent de nouveau quelques instants.

Enfin Albert reprit avec un soupir :  
« Ecoute, ami, je te dirai tout. Tu vas rire de moi; mais n'importe; j'ai besoin de m'ouvrir à quelqu'un qui puisse me donner un bon conseil.

« Je me vois fort embarrassé, et j'ai presque honte de t'en confier la cause. Je ne sais pas laquelle des deux sœurs j'aime.

« Je ne te comprends pas.

« Je m'explique : ton langage acerbe contre la belle Elise n'est-il pas dicté par un ressentiment personnel ?

« Cette supposition... balbutia Albert embarrassé.

« Est juste; ton trouble me l'apprend. Voyons, pas de subterfuges; avoue que tu as aimé, que peut-être tu aimes encore M<sup>lle</sup> Herbelin, et qu'elle ne répond pas à ton amour.

« Si j'aime une demoiselle Herbelin, dit Albert en détournant la tête pour cacher sa rougeur, assurément ce n'est pas l'aînée. Tu me plaisais toi-même tout à l'heure sur mes assiduités auprès de Clotilde.

« J'en conviens; mais ton dépit contre sa sœur m'a donné beaucoup à penser.

« Ainsi tu crois — et Albert rougit plus fort — tu crois que je m'occupe de l'une pour me venger de l'autre ou pour me consoler de ses dédains ?

« Pourquoi? ce ton piqué? Je n'ai pas voulu l'offenser, je t'assure.

« Oh ! je le sais bien; mais réponds à ma question.

« Le fait est, répliqua Ernest en riant, que je ne crois plus rien du tout. Franchement, je ne te comprends pas.

« Ah ! que je voudrais bien me comprendre moi-même !

Ernest le regarda avec surprise, et ils se turent de nouveau quelques instants.

Enfin Albert reprit avec un soupir :  
« Ecoute, ami, je te dirai tout. Tu vas rire de moi; mais n'importe; j'ai besoin de m'ouvrir à quelqu'un qui puisse me donner un bon conseil.

\* Nous continuons la publication du feuilleton qui a paru dans nos numéros des 26 et 28 mars.  
\* Ceux de nos abonnés qui n'auraient pas reçu ces numéros sont priés de les faire prendre au bureau du journal.